

Commune de Mane

Affichage / Presse

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 Mai 2016

I – Intercommunalité :

Le Conseil Municipal adopte le périmètre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel que proposé par Monsieur Le Préfet sous réserve que le rattachement des Communes membres de la Communauté du Pays de Banon s'opère par extension du territoire de la Communauté de Haute Provence.

II – Ilot de la Bourgade :

Considérant les propositions d'honoraires pour l'aménagement de l'immeuble ALICOT, autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Olivier CADART pour la Partie BATIMENT et la Partie THIRORI.

III – Prêt Relais Caisse d'Épargne : :

Considérant les subventions conséquentes obtenues sur l'aménagement de l'îlot de la Bourgade (Subventions ANAH – Etat – Département et Région), il est proposé de contracter un prêt relais de 300 000 € destiné au préfinancement de ces subventions.

IV – Livraison des repas à la crèche de Virebois :

Considérant que ce service est assuré par la Commune de MANE grâce à sa cantine scolaire, autorise la signature d'une convention entre les 2 collectivités pour permettre le recouvrement des frais de repas livrés, sur la base de 2€ le repas.

Adopté à l'unanimité.

V – Service Eau – Mise en place de compteurs sectoriels :

Considérant le programme de travaux visant à la mise en place de compteurs sectoriels et de compteurs pour la télé-relève. Monsieur Le Maire est autorisé à solliciter des financements dans le cadre du Fonds régional d'Aménagement du Territoire (F.R.A.T.) auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional.

VI – Renforcement du réseau BTA – Quartier Virebois :

Le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention avec la Société PIQU'ELEC autorisant le passage des lignes BTA sur les parcelles communales visant au renforcement du réseau BTA existant de Virebois.

VII – Modification des statuts du S.D.E. 04 :

Considérant la décision du Syndicat de lancer une étude visant à la mise en œuvre d'un réseau départemental d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

A l'unanimité adopte la modification des statuts du Syndicat qui transfère la compétence ci-dessus.

VIII – Convention avec le Centre de Gestion 04 :

Un service de remplacement du personnel administratif a été mis en place par le Centre de Gestion. Dans l'éventualité où la commune de Mane aurait besoin de faire appel à ce service, il y a lieu de signer une convention avec le Centre de Gestion sachant que le service ne sera facturé que s'il est consommé.

Adopté à l'unanimité.

Séance levée à 21 h 30

Mane, le 23 Mai 2016

Le Maire de MANE

Jacques DEPIEDS.

